

Accords de Bretton Woods—Loi

d'examiner les crédits affectés à cette fin. Le budget des dépenses sera toujours étudié par les comités de la Chambre ce qui fournira aux députés l'occasion de les examiner de près. Si l'orientation ou la politique de la Banque mondiale changeait de cap, il faudrait évidemment modifier de nouveau la loi. Cela veut dire qu'il faudrait présenter à la Chambre un autre projet de loi et, bien sûr, cela fournirait à l'opposition et à tous les députés l'occasion de discuter de la question.

Ce qui m'intéresse surtout dans cette mesure, ce ne sont pas tellement les modifications apportées que l'on pourrait peut-être qualifier de purement pratiques, sauf en ce qui concerne l'octroi de fonds supplémentaires, mais plutôt le fait qu'il est question ici des accords de Bretton Woods. Le moment me paraît bien choisi pour que nous réfléchissions tous aux conséquences que les accords de Bretton Woods ont eu non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier. La députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) en a souligné plusieurs.

Les accords de Bretton Woods, qui ont été conçus à la suite de la conférence de Bretton Woods, de 1944, visaient à remettre de l'ordre dans la pagaille économique internationale. Toute cette conférence, qui a fait partie des six qui ont eu lieu vers la fin de la Seconde Guerre mondiale, entre 1943 et 1945, a cherché à régler l'ensemble des problèmes internationaux, non seulement économiques mais politiques, qui se posaient au monde à l'époque. Ces six conférences ont culminé bien sûr à la Conférence de San Francisco, qui a adopté la Charte des Nations Unies et créé l'ONU elle-même. Il importe de relever que c'est en cette année du 40^e anniversaire des Nations Unies, et une semaine après avoir écouté le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, que nous nous penchons sur un des très importants accords qui figuraient dans l'ensemble du système international que nous appelons maintenant l'Organisation des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, et le reste.

● (1620)

Les accords de Bretton Woods ont créé deux organismes. D'abord le Fonds monétaire international, et ensuite ce qu'on a appelé la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, et qui est maintenant devenue la Banque mondiale.

Les députés se souviendront qu'avant la Première Guerre mondiale, la totalité de nos échanges internationaux et de nos accords commerciaux reposait sur l'étalon-or, chose qui nous paraît maintenant un peu étrange. Toutes les monnaies étaient liées à l'étalon-or. Ce système s'est effondré bien sûr pendant la Première Guerre mondiale. Après la Première Guerre mondiale et pendant l'entre-deux-guerres, on a cherché à rétablir l'étalon-or. Cela n'a fait que susciter d'énormes difficultés, et avec l'entrée du monde dans la grande dépression, s'est ouverte une période pendant laquelle un pays après l'autre, pour se procurer un certain avantage économique individuel, dévaluait sa monnaie afin de stimuler son économie au détriment des autres pays du monde. Bien sûr, une fois qu'un pays se fût lancé sur cette voie, tous les autres ont emboîté le pas, ce qui a débouché sur une période de chaos économique international.

Après la Seconde Guerre mondiale, les pays occidentaux ont essayé d'établir, ou plutôt de rétablir un peu d'ordre dans l'économie internationale. Bien entendu, c'était le but de la conférence et des accords de Bretton Woods. Si je ne m'abuse, 44

pays, dont le Canada, ont participé à cette conférence et conclu les accords sur lesquels porte le projet de loi à l'étude cet après-midi.

Comme d'autres l'ont dit, le Fonds monétaire international a connu des hauts et des bas au cours des années. Il a fallu le transformer et modifier ses lignes de conduite d'après l'évolution de la situation internationale. Par ailleurs, tout cela découlait de la conférence de Bretton Woods et des accords conclus en 1944.

Quant à la Banque mondiale, d'autres députés ont déjà dit tout ce qu'elle avait fait depuis sa création. La Banque mondiale avait été créée pour fournir de l'aide à nos alliés du monde occidental qui avaient été ravagés par la guerre. Plus tard, on s'en est aussi servi pour aider certains pays qui avaient été nos ennemis pendant la guerre. Ensuite, on l'a chargée de s'occuper des pays du tiers monde. A mon avis, c'est là qu'ont commencé les activités d'aide internationale aux pays sous-développés auxquelles participent maintenant tous les pays développés du monde.

La loi à l'étude, l'entente qu'elle consacre et la conférence qui a permis de conclure cette entente ont joué un rôle très important non seulement dans l'histoire du monde, mais aussi dans l'histoire du Canada. A mon avis, nous devrions être très fiers du rôle important que nous avons joué dans la mise au point de ces accords. C'est pourquoi je pense que nous avons maintenant une excellente occasion de réfléchir au rôle que nous avons joué non seulement dans les affaires commerciales et bancaires de la communauté économique internationale, mais aussi dans les activités visant à aider les pays du tiers monde. Monsieur le Président, j'espère que nous adopterons le projet de loi rapidement, mais je suis convaincu que nous ne devons jamais oublier ce que la conférence et les accords de Bretton Woods ont représenté pour tous les pays du monde.

Mme Jewett: Monsieur le Président, je regrette d'avoir dû m'absenter quelques instants pendant le discours du député parce que j'ai peut-être manqué ses observations au sujet d'une question sur laquelle je voudrais l'interroger. Le député se rend-il compte que si le projet de loi n'est pas modifié, ce sera notre dernière chance de discuter à la Chambre des questions reliées au FMI, à la Banque mondiale et à l'Association internationale de développement?

M. Redway: Monsieur le Président, il est malheureux que la députée ait quitté la Chambre parce que j'ai justement parlé de cette question. J'ai dit, tout d'abord, que, même si nous ne pourrions pas discuter à la Chambre des augmentations de la contribution du Canada puisqu'il ne sera plus nécessaire de modifier la loi à cet égard, nous pourrions certainement discuter des dépenses elles-mêmes au comité. En outre, si l'on veut apporter un changement important à notre politique, il faudra manifestement présenter un amendement à la loi pour y parvenir. A ce moment-là, nous aurons l'occasion de discuter pleinement de tout changement important de structure ou de politique.

Même si je comprends le point de vue de la députée, il me semble donc que nous aurons l'occasion de discuter de la question à l'avenir. En fait, tous les députés espèrent que le comité ou groupe de travail sur la réforme a aussi des propositions à